

PROJET DE CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE ARMAGNAC, ABBAYE ET CITES 2023-2027

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

Vu pour être annexé à la délibération
en date du - 1 JUL. 2024

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Gers, Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en



Le Maire,

M. M. BAILLONGHEN

cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités

Le Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités est constitué :

- **de neuf cœurs emblématiques :**
 - la cité épiscopale et les lieux historiques du négoce de l'Armagnac à Condom,
 - le centre historique de Fourcès,
 - la cité médiévale de Larressingle,
 - la bastide de Montréal-du-Gers,
 - la bastide de Valence sur Baïse,
 - le bourg ecclésiastique et la collégiale La Romieu,
 - l'ancien oppidum et la cité épiscopale de Lectoure,
 - Eauze, capitale antique et capitale de l'Armagnac,
 - Lupiac, village natal de d'Artagnan.
- **de six lieux de visite majeurs :**
 - l'Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental,
 - la Cité épiscopale de Condom,
 - le village fortifié de Larressingle,
 - les sites majeurs de l'antiquité : le pôle Elusa Capitale Antique (le musée du Trésor à Eauze, la Domus d'Eauze, la villa gallo-romaine de Séviac à Montréal-du-Gers) et le musée archéologique de Lectoure,
 - le site castral des comtes d'Armagnac à Lectoure (village des brocanteurs),
 - la Collégiale de La Romieu.

Ces différents éléments sont connectés par un réseau d'itinérances douces : la rivière navigable Baïse et son chemin de halage, la Voie Verte de l'Armagnac entre Condom et Eauze, la Véloroute V82, les GR de Pays Cœur de Gascogne et Armagnac, les routes Européennes d'Artagnan et les chemins de St Jacques de Compostelle dont le tronçon Lectoure-Condom est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ainsi que la Collégiale de La Romieu et le pont de Lartigue. Le réseau d'itinérances douces compte des itinéraires artistiques en Armagnac tels que les Chemins d'Art en Armagnac, le circuit Street Art à Eauze et le circuit en lien avec le festival Street Art Magnac à Eauze. Les itinéraires artistiques tendent à se développer sur le Grand Site Occitanie.

- d'un **périmètre d'influence** : ces cœurs emblématiques et ces lieux de visite majeurs irriguent une **zone d'influence qui correspond au territoire du Pays d'Armagnac (PETR) et au plateau Romévien reliant la vallée du Gers vers Lectoure**. Ce choix de la zone d'influence s'explique d'une part, d'un point de vue historique et culturel et d'autre part, au regard des logiques de parcours des clientèles touristiques. Ce périmètre correspond à une entité historique commune ainsi qu'à la zone des trois terroirs armagnacais.
Sur cette zone d'influence se dégagent les caractéristiques du Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités : la richesse du patrimoine architectural, le vignoble de l'Armagnac, la douceur des paysages, l'art de vivre et la culture de l'accueil et la programmation d'un événementiel riche et éclectique. Ce territoire correspond à la première destination du Gers en termes d'offre et de fréquentations touristiques.

La cartographie du Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités et la liste des collectivités exerçant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet sont en annexe.

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités

Les partenaires signataires du Grand Site Occitanie Armagnac Abbaye et Cités (GSO AAC) s'engagent dans une **démarche d'innovation responsable** afin d'**encourager un tourisme plus durable et de proximité** en lien avec les stratégies des territoires, du Département et de la Région.

Aussi, les partenaires signataires du GSO AAC unissent leurs moyens à travers :

- une vision collective et partagée ancrée dans chaque projet, développant ainsi une identité commune caractéristique de la destination GSO ;
- le déploiement d'initiatives novatrices et transformantes, intégrant les principes du tourisme durable ;
- le renforcement des liens avec les GSO Auch et Marciac via des projets transversaux renforçant ainsi l'attractivité touristique des territoires gersois, par exemple :
 - o Création de lieux d'accueil innovants référencés GSO ;
 - o Commercialisation de produits touristiques inclusifs et durables GSO ;
 - o Adaptation de l'offre aux changements climatiques ;
 - o Agritourisme / œnotourisme / gastronomie ;
 - o Itinérance douce.

Le récit suivant révèle l'identité, l'attractivité et l'art de vivre du Grand Site Occitanie Armagnac Abbaye et Cités.

L'identité historique commune a produit une cohérence culturelle, patrimoniale et matérielle remarquable, tangible, durable. Tandis que les mutations sans précédent du XXIème siècle bouleversent ou chahutent les ordres précaires, les contours humains évoluent et la nécessaire ouverture aux tourisms révèlent la grande valeur, presque inattendue, de ces territoires aux faibles densités, éloignés des vortex métropolitains, à l'écart des tumultes, aux marges même des Régions et de leurs centralités insatiables.

Si la collection de notre Grand Site habite plus des ¾ du patrimoine du Gers, la véritable attractivité se place peut-être avant tout dans sa richesse humaine et ses acteurs du quotidien.

C'est autour de ces équilibres fragiles mais bien vivaces que l'image, le mythe d'un Gers prodigieux a conquis l'imaginaire national, l'inconscient collectif. C'est bien avec ces villes et villages de Lomagne, de Ténarèze et d'Armagnac qu'une légende Gersoise, Gasconne, facétieuse et gourmande s'est construite. Leurs noms roulent, claquent et résonnent comme une promesse d'abondance et de prodigalité, enveloppées de douceur et d'insouciance.

L'identité commune, le sentiment d'appartenance est un facteur humain précieux et central ici. Aussi, toute l'attractivité factuelle de ces territoires ne peut s'élaborer sans les habitants et leur attachement à des valeurs sincères, humanistes, joyeuses, accueillantes et solidaires.

Le travail de valorisation des patrimoines urbains, architecturaux, matériels et immatériels participe de la puissante fascination exercée par les villes et les sites. Mais plus encore que les vastes programmes de préservation patrimoniale, c'est la capacité à mobiliser et/ou impliquer l'habitant, le villageois, l'agriculteur, l'artisan ou le commerçant dans les actions locales de maintien d'un cadre de vie, qui fait sens et marque les esprits, des ambassadeurs, malgré eux !

Il faut comprendre ici la notion de « cadre de vie » comme un concept large, qui dépasse le sujet matériel urbain. Il est bien question, là, de vie quotidienne, d'accès direct aux producteurs locaux, aux services, de commerces de proximité vivants et variés, de loisirs portés le plus souvent par les contingents silencieux des bénévoles. Un cadre de vie préservé et authentique c'est notamment la possibilité pour tous et chacun d'aller « faire société » lors des nombreux et divers événements culturels ou au café et de manger au restaurant tout au long de l'année et pas juste pendant la « saison ». Une vraie vie qui s'étire et qui dure au gré des saisons, qui ne dépend jamais du touriste.

Si la haute valeur culturelle, patrimoniale et environnementale des cités de l'Armagnac ou du chemin vers Saint-Jacques constituent les fondations (les prérequis pourrait-on dire) de leur symbolique et de leur appartenance aux cœurs emblématiques du Grand Site, le véritable enjeu d'attractivité et d'exemplarité touristique se situe foncièrement dans sa richesse humaine, dans ses acteurs ordinaires, dans sa mécanique quotidienne.

Le visiteur, le touriste, l'homme d'affaire, le client qui passe, s'arrête, séjourne, visite, découvre..., se reconnaît dans cette identité tant elle est humanisante. Comme si le temps de vivre que chacun tente de cultiver ici imprégnait celui qui fréquente, même un peu, ces rues et ces chemins.

Cette ruralité intemporelle courageuse, cette France rêvée issue de la terre existerait donc bel et bien encore ? Et ce serait dans ces territoires Gersois qu'elle serait la plus accessible ?

Si Lectoure et La Romieu, mais aussi Condom, Eauze, Nogaro, Lupiac et Vic Fezensac sont « touristiques » c'est justement parce que le tourisme n'y est jamais dominant, asservissant.

*Parler d'un **art de vivre** gascon n'est pas usurpé ! Et c'est parce qu'il y a une Vie au-delà de l'été, au-delà des touristes, que ces territoires sont devenus des espaces désirés et une destination de vacances au sens premier du terme.*

Entre le Haut Armagnac, la Ténarèze et le Bas Armagnac, ces trois terroirs fondent la plus ancienne eau-de-vie de France et la promesse de produits emblématiques de qualité, de savoir-faire ancestraux. Ici, parce que le temps s'écoule lentement, la rencontre avec les goûts, les saveurs et les parfums est partout accessible.

C'est le temps et l'espace idéal pour la dégustation : la grande œuvre du canard et ses innombrables déclinaisons, foie gras, magret, demoiselle... les trois produits du vignoble, le floc, vins des côtes de Gascogne et Armagnac, les marchés de producteurs et de très bonnes tables réputées avec des chefs talentueux et créatifs. Ce sont là tous les ingrédients d'un voyage gourmand, vrai, enraciné.

L'œnotourisme devient aussi spiritourisme dont la nécessité du temps long devient une philosophie de vie. Le temps de la vigne, le temps des vendanges, le temps de la vinification et de la distillation façonnent des rythmes humains et sensibles qui fondent une économie locale essentielle et une notoriété universelle.

Fil rouge de notre collection, quand l'itinérance douce n'existait pas encore, les chemins vers St Jacques étaient déjà là, et parcourus ! De sa fondation spirituelle, la voie s'enrichit des échanges culturels porteurs d'innovation, de renouvellement, permet l'arrivée de nouveaux cépages, irrigue l'inspiration artistique et fonde un sens profond de l'hospitalité et de l'accueil.

Les horizons paysagers déroulent une Histoire prodigieuse aux racines lointaines. Ici ou là, la paléontologie affleure aux couches mésozoïques dans lesquelles la vigne se nourrit encore aujourd'hui.

Les peuples protohistoriques des oppida, acculturés par une romanité conquérante, commencent à construire une identité que l'archéologie révèle gasconne dont chaque habitant aujourd'hui se rend fier.

Au tournant de l'an Mil, moines et abbés aménagent les espaces ruraux. Les prélats provinciaux façonnent les seigneuries épiscopales et les structures urbaines. Les forteresses féodales, capitaineries rustiques des chevaleries des pays d'Armagnac se transforment en cités, centre d'une nouvelle économie : bourgs, bastides et castelnaux constituent une ossature dense d'échanges et de commerces, bien visible aujourd'hui. Elles permettent l'émergence d'une aristocratie provinciale, qui voit naître des héros magistraux et intemporels comme notre illustre d'Artagnan, le héros gascon par excellence, emblème de valeurs de courage, de fidélité, de vaillance...

Parce que l'agriculture constitue l'essence même du territoire, elle a façonné des paysages, à la fois anthropisés et puissamment symboliques. L'image de la vigne, du tournesol et des collines participent de la construction d'une identité de pays d'abondance, d'une terre nourricière aimée des hommes, d'une dialectique et d'une iconographie touristiques.

L'enjeu de ces espaces ruraux est de garantir un équilibre entre la matière « production agricole » et la préservation environnementale et paysagère. Cette exigence, elle est constitutive de l'engagement du Grand Site. Il s'agit bien ici de faire cohabiter une économie agricole indispensable à la vie du territoire et des fréquentations exogènes. C'est sans doute là que les acteurs du Grand Site devront s'assurer de la cohérence entre attractivité touristique, fréquentation touristique et respect des usages premiers.

Parce que ces préoccupations sont déjà à l'œuvre, nous sommes capables d'inclure dans nos paysages rustiques de la contemporanéité. Des œuvres Art urbain, Land'art, Street Art, Art et environnement stimulent l'espace sensoriel, prennent place sur des supports incongrus (château d'eau, cuves et silos, bâtiments agricoles...) et forment des itinéraires de découverte réunissant art contemporain et ruralité.

Pour atteindre cette ambition et nourrir ce récit, les partenaires signataires ont élaboré collectivement le projet stratégique du Grand Site Occitanie Armagnac Abbaye et Cités reposant sur trois grandes orientations :

1) Placer l'humain au cœur de la destination avec pour objectifs :

- Favoriser la mixité des publics (visiteurs, habitants, acteurs économiques) en développant des lieux propices à la rencontre et à l'échange ;
- Encourager la commercialisation de produits touristiques inclusifs et durables à l'échelle du GSO.

2) Valoriser les richesses naturelles, encourager la préservation des ressources et les transitions avec pour objectifs :

- Adapter l'offre touristique à l'urgence climatique ;
- Valoriser et qualifier l'offre d'itinérance douce ;
- Renforcer le maillage du réseau de mobilités douces et actives ;
- Sensibiliser les publics à la biodiversité et à l'éco-responsabilité.

3) Structurer et valoriser les patrimoines culturel, matériel et immatériel avec pour objectifs

- Faire rayonner les produits et savoir-faire locaux ;
- Mutualiser les outils de visites ;

- Valoriser les patrimoines.

Les intentions collectives et les projets associés sont présentés dans l'article 4.

LES ATOUTS DU GRAND SITE :

Fort de l'expérience du Grand Site Flaran Baïse de 2011 à 2017 et du Grand Site Armagnac Abbaye et Cités de 2018 à aujourd'hui (qui a permis de faciliter l'élaboration d'une vision commune pour conforter une destination touristique sur les thèmes de l'itinérance et des sensations aux côtés de la valorisation d'éléments majeurs du territoire), du développement important du cœur patrimonial de l'Abbaye de Flaran dans le réseau régional depuis une dizaine d'année, et du confortement de l'économie touristique du territoire, les partenaires ont décidé, sous l'égide du Conseil départemental du Gers, de collaborer une nouvelle fois pour structurer le développement touristique et culturel de ce territoire.

Porte d'entrée de la Région Occitanie au cœur d'une région viticole renommée, le Grand Site est un concentré du Gers et son offre participe au rayonnement de la Destination.

Le Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités terre d'Histoire et de culture, offre une mosaïque de composantes patrimoniales matérielles et immatérielles qui en font sa richesse :

- un patrimoine d'exception autour d'une collection de cœurs emblématiques singuliers et complémentaires,
- une gamme complète d'itinérances douces permettant la pratique d'un tourisme durable de découverte du patrimoine bâti et paysager et favorisant le développement d'activités de loisirs et sportives de qualité,
- un art de vivre et de recevoir ancré dans les pratiques quotidiennes des habitants, issu des traditions et de l'histoire de l'Armagnac et du Gers, autour de la culture gasconne, de la gastronomie, des productions et savoir-faire locaux et notamment la viticulture,
- une campagne festive et animée avec une programmation culturelle riche et de qualité tout au long de l'année. Un événementiel éclectique et de renommée internationale notamment le festival de Bandas à Condom, Tempo Latino à Vic-Fezensac, Pentecôte à Vic, Circuit de Nogaro, Nuits Musicales en Armagnac, festival D'Artagnan chez d'Artagnan, l'été photographique à Lectoure. La complémentarité culture, patrimoine, itinérance et art contemporain se traduit par des manifestations culturelles itinérantes favorisant la découverte d'artistes, la valorisation du patrimoine et des espaces ruraux : festivals Musique en chemin et Chemins d'Art en Armagnac, animations sur la voie verte de l'Armagnac et le sentier de la Baïse, par exemple.
- une forte coopération des acteurs qui exercent leur compétence au profit d'une stratégie concertée du développement du territoire adossée à une animation des réseaux réalisée par des acteurs de proximité,
- la qualité de l'organisation touristique et le professionnalisme des acteurs du tourisme, du patrimoine et de la culture,
- un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information Touristique (SADI) est opérationnel sur cette destination. L'information est disponible partout, en ligne et au plus près des flux de clientèles, dans les espaces publics, chez les prestataires socio-professionnels et au cœur des événements.

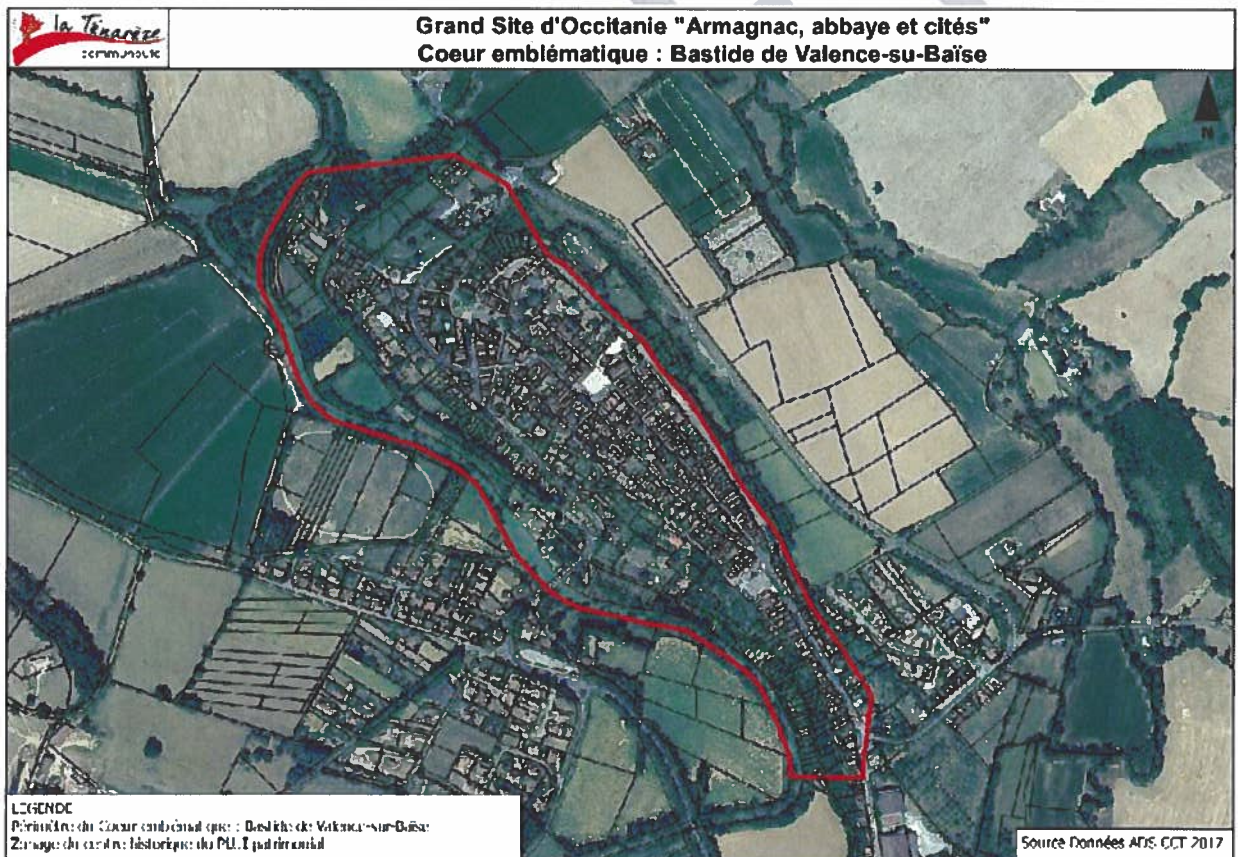
LES CŒURS EMBLEMATIQUES : PERIMETRES ET OUTILS DE GESTION

La majorité des cœurs emblématiques est concernée par des outils de gestion et / ou périmètres de protection patrimoniale, au titre du code du patrimoine ou du code de l'environnement. Afin d'harmoniser ces modalités de gestion et de les généraliser à l'ensemble des sites concernés, la Communauté de communes de la Ténarèze envisage de privilégier la thématique patrimoniale dans son PLUi en cours de révision. Ainsi, l'ensemble des sites serait concerné par un zonage spécifique des centres historiques sur lequel s'appliquerait un règlement adéquat et contraignant.

Cette démarche volontaire serait menée en collaboration étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France du Gers. Ce zonage « patrimonial » serait appliqué aux périmètres présumés suivants.

1. La bastide de Valence-sur-Baïse

La bastide de Valence serait concernée par le zonage patrimonial du PLUi.

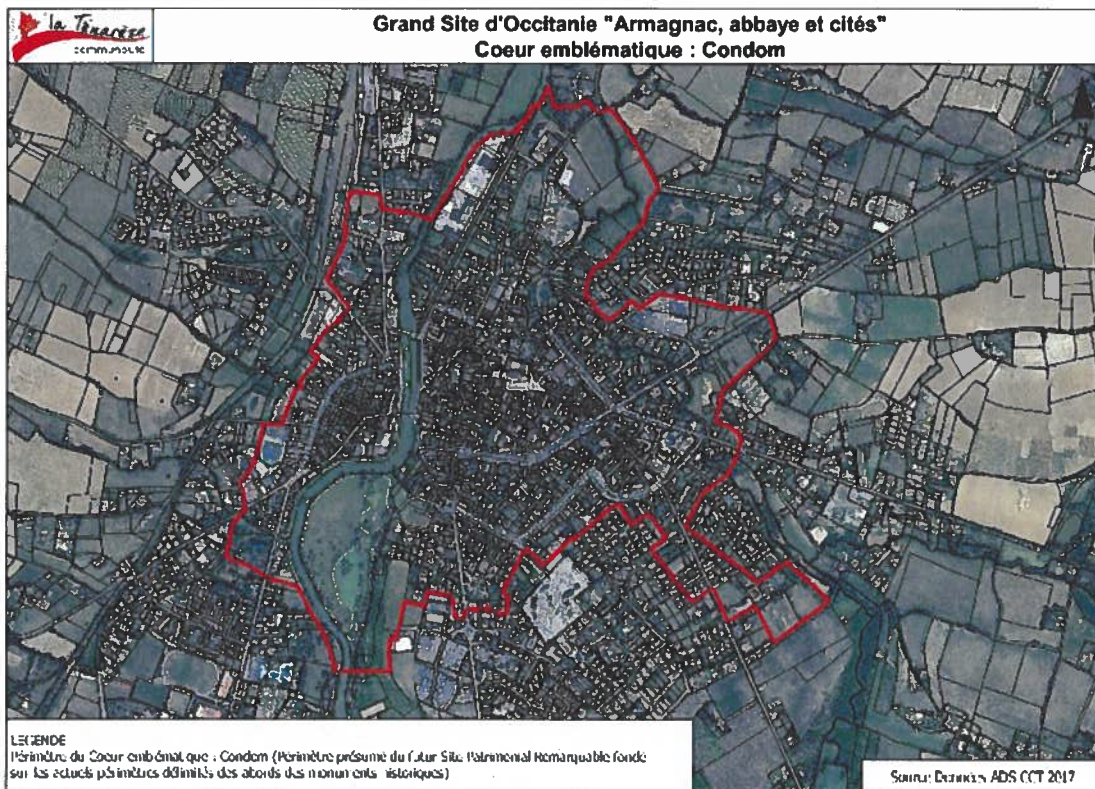


2. La cité épiscopale et les hauts-lieux du négoce de l'Armagnac à Condom

Condom est concernée par de nombreux périmètres de protection au titre des Monuments Historiques. Un Périimètre Délimité des Abords pourra être établi. Les périmètres du cœur emblématique et du zonage patrimonial du PLUi seraient calqués sur ce périmètre.

Par ailleurs, une réflexion sur l'opportunité de création d'un Site Patrimonial Remarquable pourra être menée afin de garantir la qualité patrimoniale de Condom. La commune de Condom a délibéré en ce sens pour en confier la réalisation à la Communauté de communes.

Le Site Patrimonial Remarquable pourrait éventuellement être étendu aux autres sites de la Communauté de communes de la Ténarèze. Conformément à la loi LCAP, il viendrait alors se substituer au PLUi.



3. Larressingle

La cité est inscrite au titre des Sites inscrits. Elle est également concernée par plusieurs périmètres de protection au titre des Monuments Historiques.

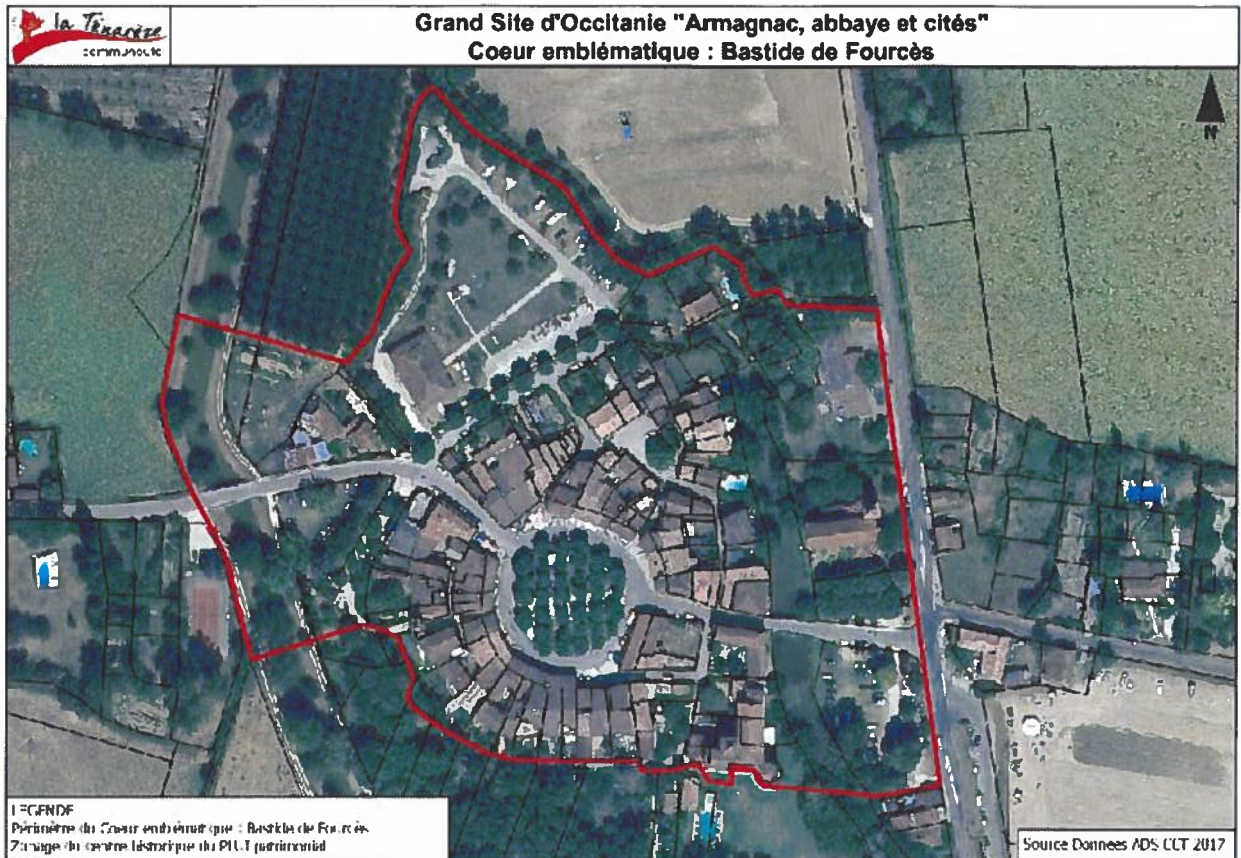
La cité de Larressingle serait concernée par le zonage patrimonial du PLUi.



4. Village de Fourcès

Le village est inscrit au titre des Sites inscrits. Il est également concerné par plusieurs périmètres de protection au titre des Monuments Historiques.

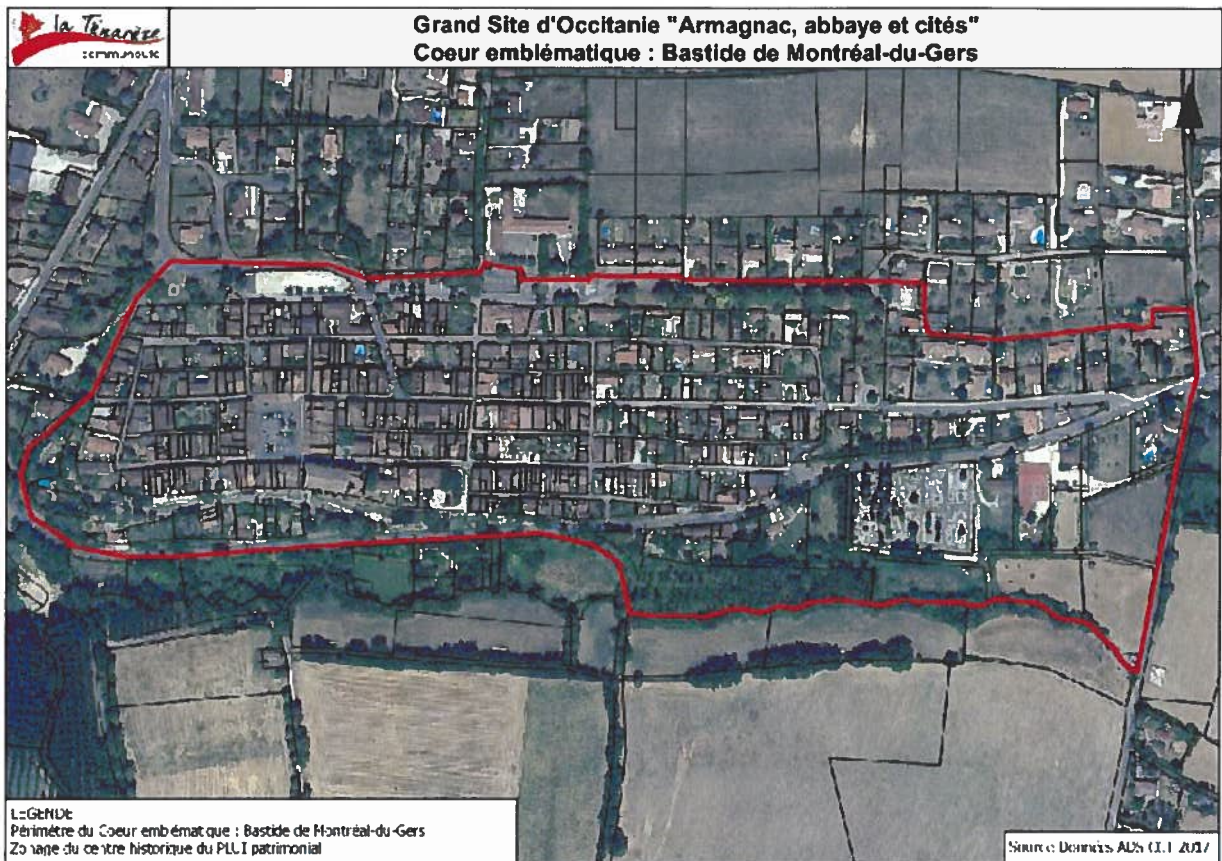
Le village de Fourcès serait concerné par le zonage patrimonial du PLUi.



5. Bastide de Montréal-du-Gers

La bastide est concernée par deux périmètres de protection au titre des Monuments Historiques.

La bastide de Montréal-du-Gers serait concernée par le zonage patrimonial du PLUi.



6. Bourg ecclésial et la collégiale La Romieu

La cité est inscrite au titre des Sites inscrits. Elle est également concernée par plusieurs périmètres de protection au titre des Monuments Historiques : ensemble monumental de la collégiale saint-Pierre et Tour du Cardinal d'Aux.

La commune est partie intégrante de la composante majeure UNESCO du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » pour le tronçon du GR65 entre Lectoure et Condom (tronçon « T6 ») et est soumis au plan de gestion actualisé et travaillé tous les 5 ans.

Une zone tampon est définie et s'applique afin de préserver la zone de sensibilité paysagère sur l'ensemble du parcours jacquaire dans la commune



7. Ancien oppidum et cité épiscopale de Lectoure

La cité est inscrite au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables tant à raison de son patrimoine civil et religieux bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques (voir liste) que pour l'ensemble du site de hauteur et de ces usages urbains depuis la période protohistorique. Elle est donc concernée par un double périmètre de protection. En effet, la commune de Lectoure dispose de deux SPR (sites patrimoniaux remarquables) :

- L'ex ZPPAUP (zone large) : premier SPR depuis le 10 juin 2005
- Deuxième SPR : le secteur sauvegardé depuis le 12 mai 2016 (cœur historique ancien)

La commune est également partie intégrante de la composante majeure UNESCO du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » pour le tronçon du GR65 entre Lectoure et Condom (tronçon « T6 ») et est soumis au plan de gestion actualisé et travaillé tous les 5 ans.

Une zone tampon est définie et s'applique afin de préserver la zone de sensibilité paysagère sur la partie du parcours jacquaire entre l'ancienne Cathédrale Saint-Gervais-Saint-Protais et la limite occidentale de la commune.



Les Monuments Historiques de la Ville :

	Dénomination	Type de protection	Date de l'arrêté	Eléments protégés	Parcelle
1	Tour du bourreau	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	23/04/1947	Tour du bourreau	CK 427
2	Chapelle des Carmélites	Inscription au titre des Monuments Historiques	09/05/1996	Chapelle en totalité	CK 317
3	Château des Comtes d'Armagnac et ancien hôpital de Lectoure	Inscription au titre des Monuments Historiques	22/08/2016	Château en partie, Hôpital en partie, sols en partie	CK 1, 3, 910
4	Vestiges de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers et de l'ancienne Maison d'arrêt de Lectoure	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	26/05/1999	Vestiges de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers et de l'ancienne Maison d'arrêt de Lectoure	CK 51
5	Eglise Saint Gervais	Classement au titre des Monuments Historiques	31/10/1912	Classement en totalité	CK 0469
5 bis	Partie Instrumentale de l'Orgue de l'Eglise Saint-Gervais et Saint Protais	Classement au titre des Monuments Historiques	12/05/1978	Partie instrumentale de l'Orgue, hors éléments dus à sa restauration de 1973	CK 0469
6	Ensemble Episcopal de Lectoure	Inscription au titre des Monuments Historiques	22/08/2016	Bâtiment de l'évêché, occupé par l'hôtel de ville et le musée, en totalité Bâtiment des dépendances (anciennes écuries), occupé par l'Office du tourisme. Sol de la cour d'honneur, le fossé, le pont. L'ensemble des jardins et de leurs murs de soutènement, ainsi que les terrains d'assiette, à l'exclusion des bassins et du bâtiment de la piscine municipale.	CK 466, 470, 471,

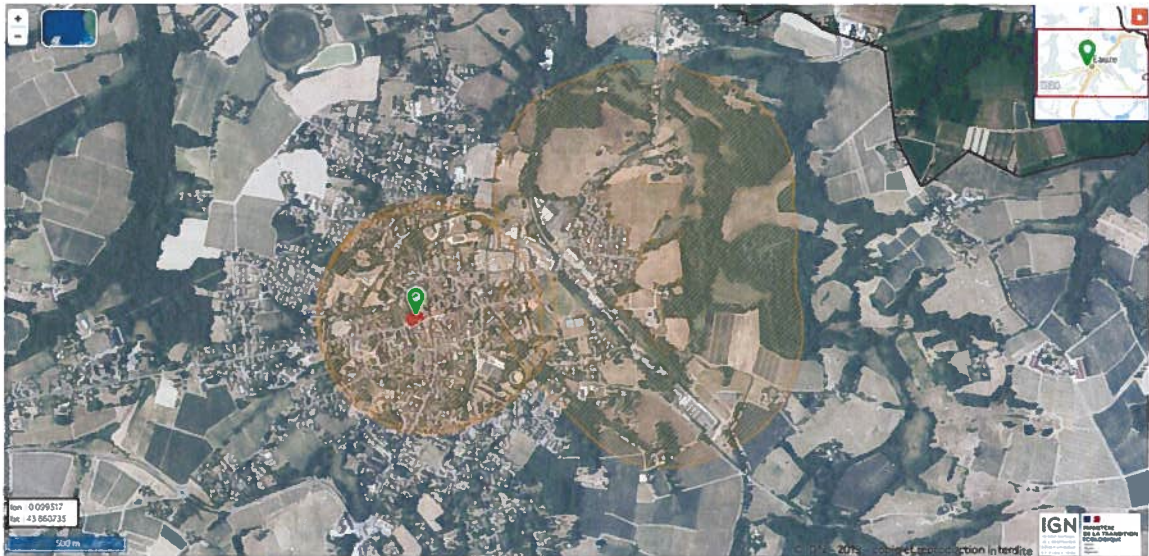
7	Fontaine de Lectoure	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	11/12/1925	Fontaine du XIII ^e me s.	CK 465
8	Hôtel de Bastard-Castaing	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	08/10/1984	Parties de l'Hôtel de Bastard Castaing: - le portail d'entrée sur rue - les façades et les toitures de l'hôtel et ses communs - la terrasse et le jardin - le hall d'entrée et l'escalier avec sa cage. - les six pièces du Rez de Chaussée avec leurs décors de gypserie	CK 384
9	Salles voutées, 41 Rue Nationale	Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	06/10/1959	Salles voutées avec peintures situées en partie supérieure.	CK 788
10	Monument aux Morts	Inscription au titre des Monuments Historiques	18/10/2018	Inscription en totalité	
11	Ancienne tannerie royale	Inscription au titre des Monuments Historiques	2006/06/22 et 2018/09/13	Partiellement inscrit	CL 1, CL5 à 9

8. Fauze, capitale antique et capitale de l'Armagnac

La ville d'EAUZE est concernée par deux périmètres de protection au titre des Monuments Historiques :

- La Cathédrale Saint-Luperc, inscrite au titre des Monuments Historiques, est le premier édifice de style gothique flamboyant en Gascogne, modèle qui influença les petites églises voisines de l'Armagnac. Située au point culminant de la colline, au centre de la ville, cet édifice imposant sculpte sur l'horizon la charmante silhouette d'EAUZE, capitale administrative de l'Armagnac, depuis le décret d'Empire de 1802 de Napoléon Bonaparte et ville étape du chemin de St Jacques de Compostelle.
- La réserve archéologique protégée par le ministère de la Culture qui préserve l'emprise de l'ancienne ELUSA, capitale gallo-romaine de la province de Novempopulanie (sud-ouest de la France). Des campagnes de fouilles archéologiques sont menées chaque année et le pôle ELUSA Capitale antique assure la conservation et la promotion de ce patrimoine exceptionnel.

La ville envisage une protection et un développement urbanistiques au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables.



9. Lupiac, village natal de d'Artagnan

Le village de LUPIAC est concerné par deux périmètres de protection au titre des Monuments Historiques :

- La chapelle Saint-Jacques, inscrite au titre des Monuments Historiques, située en entrée du village et faisant office d'espace d'accueil du Musée d'Artagnan et de bureau d'information touristique de l'Office de tourisme Armagnac & d'Artagnan.
- Le château de Castelmoré (maison natale de d'Artagnan), inscrit au titre des Monuments Historiques, situé à l'extérieur du centre-bourg sur le territoire de la commune et appartenant à un propriétaire privé.

LUPIAC est le village natal de Charles de Batz de Castelmoré, d'Artagnan, célèbre Mousquetaire, personnage historique et héros du roman d'Alexandre Dumas : Les Trois Mousquetaires.

La commune est classée « Commune Touristique » et « Petite Cité de Caractère ».





TABLEAU DES OUTILS DE GESTION DES CŒURS EMBLEMATIQUES

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	LECTOURE depuis 2005 puis 2016 Réflexion d'opportunité Condom 2024-2025-2026	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine		

RLP	TENAREZE LECTOURE depuis 2008	
Règlement enseignes	LA ROMIEU	
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages		
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	LECTOURE TENAREZE EAUZE, LUPIAC (panneaux)	LA ROMIEU
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	Plan de gestion pour le patrimoine UNESCO (T6) LECTOURE LA ROMIEU CONDOM	
Règlement spécifique associé au zonage des cœurs emblématiques		
PLUi		CCLG CCAF CCGA

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site Armagnac, Abbaye et Cités sur la période 2023/2027 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO Armagnac, Abbaye et Cités établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2023/2027, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Pour répondre aux objectifs des trois orientations présentées dans l'article 3, les membres du GSO se sont réunis pour poser leurs intentions collectives :

Orientation 1) Placer l'humain au cœur de la destination

- Créer des lieux d'accueil innovants référencés Grand Site (Charte, outils communs, identité commune)
- Développer une démarche et des pratiques communes pour dynamiser l'économie touristique

Orientation 2) Valoriser les richesses naturelles, encourager la préservation des ressources et les transitions

- Tendre vers une destination et une « fréquentation » exemplaires
- Accompagner les publics dans le respect du Pacte Vert régional
- Renforcer l'offre slow tourisme
- Identifier et partager des pratiques innovantes
- Expérimenter et décliner les aires de services sur le réseau d'itinérance douce
- Innover dans l'accueil des itinérants en matière de services et d'aménagement
- Inciter à la pratique des mobilités douces
- Aménager et sécuriser le réseau vélo, pédestre, équestre et fluvial
- Créer de nouveaux itinéraires
- Favoriser et essaimer les bonnes pratiques
- S'appuyer sur un schéma de valorisation et d'interprétation commun
- Encourager les initiatives de sensibilisation en associant l'habitant et les collectivités

Orientation 3) Structurer et valoriser les patrimoines culturel, matériel et immatériel

- Expérimenter et essayer les dispositifs sur l'ensemble de la destination
- Développer le tourisme des savoir-faire
- Expérimenter et essayer les outils numériques innovants
- Conserver-restaurer le patrimoine bâti
- S'appuyer sur un schéma de valorisation et d'interprétation des patrimoines commun
- Valoriser la destination par l'Art Contemporain
- Valoriser les langues et la culture occitane

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région et aux potentiels autres partenaires financiers (Département, Etat, Europe, Communautés de communes, Communes...). Le territoire présentera le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Une analyse par la Région et les autres partenaires financiers sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs,
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Et dispositif tourisme durable, responsable et solidaire - Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » : Le Conseil Départemental du Gers

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés :

Conseil Départemental du Gers, Directrice Culture, Tourisme, Patrimoine (DCTP),
Service Développement et Valorisation Touristique (SDVT)

Et chef de file technique associé : l'OT référent 1ere catégorie d'intérêt régional.

Directrice de l'Office de Tourisme de la Ténarèze

Équipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :

- ✓ *Conseil Départemental du Gers* :
 - Directrice Culture, Tourisme, Patrimoine (DCTP)
 - Cheffe du Service Développement et Valorisation Touristique (DCTP - SDVT)
 - Chargée de projet touristique (DCTP - SDVT)
- ✓ *Office de Tourisme de la Ténarèze* :
 - Directrice
 - Chargée de Développement et Chargée de Communication
- ✓ *Abbaye de Flaran* :
 - Conservateur départemental

- ✓ *Communauté de communes de la Ténarèze* :
 - Directeur Général des Services
 - Directrice adjointe (service Développement)
 - Chargées de mission

- ✓ *PETR du Pays d'Armagnac* :
 - Directeur Général des Services
 - Responsable Tourisme & Culture

- ✓ *CDT Destination Gers* :
 - Directeur
 - Responsable développement, ingénierie & animation des prestataires

- ✓ *Les communes des cœurs emblématiques* :
 - Condom* : Directeur Général des Services de la ville de Condom
 - Valence-sur-Baïse* : Madame le Maire
 - Larressingle* : Monsieur le Maire
 - Fourcès* : Monsieur le Maire
 - Montréal du Gers* : Monsieur le Maire
 - Lectoure* : Monsieur le Maire
 - La Romieu* : Monsieur le Maire
 - Eauze* : Directeur Général des Services de la ville d'Eauze
 - Lupiac* : Madame le Maire

Le comité « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme, agriculture...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

La liste des acteurs institutionnels concernés est présentée dans le tableau en annexe 2.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Armagnac, Abbaye et Cités sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps),
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,

- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
 - animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication « Grands Sites Occitanie »
 - fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
 - s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
 - promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,

- la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recruter des professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recourir à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduire des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- former/sensibiliser les résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,

- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs...

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction de l'économie locale du tourisme de l'agriculture et de l'alimentation et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Dispositif tourisme durable, responsable et solidaire-Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

Et autres dispositifs de droit commun de la Région intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département :

Le Département interviendra dans le cadre de la stratégie et des objectifs inscrits dans le 5^{ème} schéma de développement touristique du Gers 2021-2026 et par l'intermédiaire de ses programmes spécifiques en soutien aux projets d'investissement des collectivités gersoises.

Le Département vient en soutien des projets d'investissement des collectivités par le biais des dispositifs « Gers 2030 » :

- La Dotation Départementale Rurale (DDR) pour les micro-projets (entre 5 000€ HT et 100 000€ HT), portés par les communes et leurs groupements, hors EPCI à fiscalité propre.

- La Dotation Départementale Rurale Plus (DDR PLUS), destinée aux projets structurants des communes et leurs groupements, hors EPCI à fiscalité propre, d'un montant supérieur à 100 000€.

- Le Fonds Départemental de Développement (F2D) donne lieu à une nouvelle génération de contrats-cadre 2021-2027 avec les EPCI à fiscalité propre, uniquement ouvert aux projets sous maîtrise d'ouvrage de ces derniers.

Ces fonds visent à accompagner prioritairement les projets portant sur les mobilités douces ou partagées ; les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des logements communaux; la restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ; l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Sont aussi éligibles les projets relatifs notamment à la culture, tourisme et sport, les constructions neuves / extensions de bâtiments publics démontrant leur nécessité, les opérations d'aménagements urbains et paysagers et de requalification des centres-bourgs, la rénovation de la superstructure des ouvrages d'art.

Sur les projets d'aménagement concernant des routes départementales, une étude des aides mobilisables sera faite au cas par cas par le Département.

Enfin, il pourra continuer à accompagner en ingénierie les projets portés par les collectivités de ce territoire dans les domaines de l'assainissement, des milieux aquatique et gémapi, l'aménagement, habitat et de la voirie (conseils en gestion de projet, techniques, administratifs, juridiques et financiers).

ARTICLE 10 – Durée :

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

PROJET

FEUILLE DE ROUTE PREVISIONNELLE - VOLET FONCTIONNEMENT

GSO AAC 2023-2027

MAJ : 29/04/2024

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INTENTIONS COLLECTIVES	MATRES D'OUVRAGE	INITIAUX PROJETS	LOCALISATION
<p>Orientation 1 Placer l'humain au cœur de la destination</p>	<p>Favoriser la mixité des publics (visiteurs, habitants, acteurs économiques, scolaires) en développant des lieux propices à la rencontre et à l'échange</p>		CD32	Développement des actions hors les murs sur le réseau muséographique et le Patrimoine	Abbaye de Faran et le réseau des musées
			CD32	Développement de l'accueil des scolaires	Abbaye de Faran et le réseau des musées
			CC/OT de la Ténarète	Animation d'un espace de coworking pour habitants et visiteurs	
			CC/OT de la Ténarète	Dispositif Hors les murs	Théâtre
			Commune de Cazabon Barbotan	Espace accueil à la médiathèque de Cazabon tous les jours après-midi pour les personnes âgées	Cazabon
			Commune/OMIT	Tournoi de padel interne avec l'ensemble des acteurs économiques de la destination	
			PETR	Programmes collectifs de promotion / communication du GSO avec les 4 OT de la destination	Couvre l'ensemble du territoire GSO AAC
			OT Cazabon Barbotan	Mise en place du label "bon d'achat local" pour toutes les manifestations sur le territoire	
			OT Cazabon Barbotan	Mise en œuvre des produits de qualité et locaux sur le site internet	
			CD32	Développement des Douces Heures Estivales pour mettre en valeur le sentier de la Baie et les JIFFS départementaux	Site de Graziac, Abbaye de Faran
<p>Orientation 2 Valoriser les richesses naturelles, encourager la préservation des ressources et les transitions</p>	<p>Valoriser et qualifier l'offre d'itinérance douce</p>		CC/OT de la Ténarète	Mise en œuvre des fondementaux de l'accueil touristique pour l'itinérance	
			CC/OT de la Ténarète	Développement du coneurage pour rejoindre la destination cumulée à une offre multi modale douce	
			Commune de Condom	Mise en réseau et animation du chemin de St Jacques dans le cadre du Plan de Gestion Local et du label « commensales »	Lectoure, La Romeu, Condom, Eauze
			Commune d'Luze	Mise en œuvre du plan d'action AFCC dans le cadre du label "Communes Hites"	
			CD32	Création de l'observatoire de la biodiversité (création et déploiement outil numérique, sensibilisation)	
			CD32, Autres et Paysages 32	Mise en œuvre de la compensation Carbone Gren'posable	
			CC/OT de la Ténarète	Mise en place d'un plan d'action RSE	
			Commune de Cazabon Barbotan	Suivi de l'état arboricole de la commune	
			CD32	Création d'un outil de reconnaissance des producteurs locaux	Montreuil-du-Gers
			CC/OT de la Ténarète	Faire se rencontrer producteurs, viticulteurs et les publics	
<p>Orientation 3 Structurer et valoriser les patrimoines culturels, matériels et immatériels</p>	<p>Faire rayonner les produits et savoir-faire locaux</p>	<p>→ Valoriser la destination par l'Art Contemporain → Valoriser la langue et la culture occitanes</p>	CC/OT de la Ténarète	Développement d'une programmation associée à la Fabrique à Souvenirs	
			CC/OT de la Ténarète	Mise en place de boutiques éphémères/à l'essai valorisant les savoir-faire locaux	Condom
			Commune de Condom	Valorisation et mise en lumière des savoir-faire locaux par la transformation du musée de l'Armagnac en écomusée et l'organisation d'événements	
			Commune/OMIT	Réflexion sur une nouvelle formule des Journées du patrimoine culinaire	
			OT Cazabon Barbotan	Renouveau et ajout de produits locaux en boutique	
			CD32	Création d'un réseau et d'une destination Art Contemporain	Couvre l'ensemble du GSO
			CD32	Accentuation des projets liés à l'archéologie, dominante forte de l'axe départemental nord au sud du GSO	Abbaye de Faran, Musées du Réseau (Eure, Jévasc, Lectoure)
			CD32	Poursuivre la création d'outils de visite en Occitan pour valoriser les sites touristiques	Abbaye de Faran, Sentier de la Baie, Base navigable, Site de Graziac, Voie Verte de l'Armagnac
			CD32	Favoriser la visibilité de la langue occitane dans le périmètre du GSO (support de communication, signalétique des sites, répertoires...)	Couvre l'ensemble du GSO
			CD32	Valoriser la création artistique occitane dans le cadre de la programmation culturelle	
CD32	Uniformiser la communication sur les événements par un support de communication papier	Voie Verte, Sentier Baie			
CD32	Déploiement de l'Escapes Game Occitan				
Commune de Valence-sur-Baïse	Organisation de l'événement 750 ans de la bastide de Valence-sur-Baïse				
PETR	Extension des collections d'interprétation Armagnac Confidentiel (pérodourisme) et Un Grand Vert d'Armagnac (patrimoine naturel)				
Commune/OMIT	Adhésion au label FIVE				
OT Cazabon Barbotan	Obtention du label "accueil vélo", marque "qualité tourisme" et classement 1er catégorie				
OT Cazabon Barbotan	Création du Slow Enduro Velo au lac de l'Uby				

